

219C0471  
FR0000050049-FS0245

15 mars 2019

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**VIEL ET COMPAGNIE**

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 15 mars 2019, la société par actions simplifiée Amiral Gestion<sup>1</sup> (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mars 2019, le seuil de 10% du capital de la société VIEL ET COMPAGNIE et détenir, pour le compte desdits fonds, 7 580 840 actions VIEL ET COMPAGNIE représentant autant de droits de vote, soit 10,04% du capital et 6,44% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total d'actions et de droits de vote de la société VIEL ET COMPAGNIE.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] [le franchissement de seuil] de la société VIEL ET COMPAGNIE par la société Amiral Gestion s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société VIEL ET COMPAGNIE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Amiral Gestion n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société VIEL ET COMPAGNIE ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. François Badelon. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 75 525 691 actions représentant 117 650 934 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.